BULLETIN D'INSCRIPTION 2022-2023

CATEGORIES	TARIF des habitants de PLAISIR ou VILLEPREUX	CATEGORIES	TARIF des habitants de PLAISIR ou VILLEPREUX
Seniors	**175 € + 10 € hors de ces villes**	**3ème membre et +**	**95 € + 10 € hors de ces villes**
Jeunes	**155 € + 10 € hors de ces villes**	**Licence beach seule**	**80 € + 10 € hors de ces villes**
Loisirs	**155 € + 10 € hors de ces villes**	**20 € pour une 2ème licence Beach**	
Mini-volley	**140 € + 10 € hors de ces villes**	**A partir de janvier**	**110 € + 10 € hors de ces villes**

❍ Adhésion *Ou* ❍ Renouvellement

❍ Loisir *ou* ❍ Compétition *ou* ❍ Mini-volley

NOM PRENOM : _____ SEXE : ❍ M ❍ F

Date de naissance : _____ Lieu de naissance : _____Taille en cm : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____Ville : _____

Tél portable de l'adhérent : _____ Tél Portable d'un parent : _____

E-mail*
En MAJUSCULES

**J'autorise le VCPV à me transmettre des informations sur cette adresse : ❍ Oui ❍ Non*
Je souhaite proposer mes services au club : (cochez si cela vous concerne)

❍ Sponsoring ❍ Buvette ❍ copies ❍ membre du bureau

Date _____ Signature :

Rappel important
Les membres du VCPV, ayant rempli les formalités administratives, sont assurés pendant les horaires des séances prévus pour leur catégorie.
En particulier, il est rappelé que les parents sont responsables de leurs enfants en dehors des horaires des séances et en conséquence, le VCPV dégage sa responsabilité en dehors des séances.

*AUTORISATION PARENTALE pour les mineurs**

Je soussigné(e), _____autorise mon fils ma fille

NOM Prénom_____

A pratiquer le Volley-Ball ou le Beach-Volley au Volley Club Plaisir Villepreux.

N° portable des parents ou du tuteur légal.....

Autorise / n'autorise pas * les adultes professionnels et bénévoles du club à utiliser,
dans le cadre pédagogique (Affichage, site Internet, publications, reportages) des photos
de votre enfant prises au cours des activités (entraînements, match, fête etc…).
* barrer la mention inutile

Signature du responsable

Fait à Plaisir, le _____

Rappel important *: Les membres du VCPV, ayant rempli les formalités administratives, sont assurés pendant les horaires des séances prévus pour leur catégorie. En particulier, il est rappelé que les parents sont responsables de leurs enfants en dehors des horaires des séances et en conséquence, le VCPV dégage sa responsabilité en dehors des séances.*

LES TRAVAUX DE L'OUEST RÉNOVATION · Caffè MORETTI · Ville de Plaisir · INTER SPORT PLAISIR LES CLAYES · MARNIERE PRIMEURS Fraîcheur et excellence · JOCELYNE DORÉ CONSULTANT IMMOBILIER - PLAISIR · Villepreux